



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	17	0

**OBJET : 32-1 - VIDEOPROTECTION
- EXTENSION DU DISPOSITIF
AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
ET MULTI ACCUEIL DE
LA COMMUNE - DEMANDES
D'AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS
ET DE SUBVENTIONS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3120/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 28 DEC. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 DEC. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 décembre 2016

Le jeudi 22 décembre 2016 à 15h30,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à M. Yves DAHAN
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

32-1 - VIDEOPROTECTION - EXTENSION DU DISPOSITIF AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNE - DEMANDES D'AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS ET DE SUBVENTIONS

Commission(s) :

La vidéoprotection est aujourd'hui un outil au service des forces de police et de gendarmerie, qui concourt à assurer la sécurité des citoyens, à prévenir et lutter contre les incivilités et les actes de délinquances et contribue également à l'élucidation des faits faisant l'objet d'une instruction judiciaire.

C'est dans ce cadre que le système de vidéoprotection a été déployé, dès 1996, progressivement sur notre territoire communal.

Dans le cadre de ces extensions, le choix des emplacements a été réalisé en étroite concertation avec les autorités de Police et autorisé par arrêté préfectoral.

Ces équipements, dont l'emploi est réglementé, concourent, ainsi, dans leur mise en œuvre, à la réalisation des objectifs suivants :

- lutter contre l'insécurité sur la voie publique et sécuriser également les accès des parcs de stationnements publics ;
- surveiller et réguler le trafic routier tant sur les routes communales que départementales ;
- constater des infractions aux règles de la circulation ;
- prévenir les risques naturels notamment le risque inondation et coups de mer ;
- assurer la protection de certains édifices ou bâtiments publics sensibles ainsi que leurs abords.

Concernant ce dernier point, à la suite de la réactivation du plan « vigipirate » au niveau « Alerte Attentat », la Municipalité a souhaité lancer un programme de travaux de sécurisation des établissements scolaires et d'Accueil des Jeunes Enfants.

Ces travaux qui ont déjà débuté et qui ont été présentés au Conseil municipal le 22 septembre dernier, prévoient notamment l'installation de dispositifs de vidéoprotection à l'extérieur de chaque établissement afin de renforcer la surveillance de leurs abords et notamment de leurs entrées et sorties qui donnent sur la voie publique.

Ces dispositifs participeront à la mise en œuvre du schéma de surveillance des voies et espaces publics bordant ces établissements sensibles et compléteront, ainsi, le dispositif de surveillance des points fixes et les patrouilles de Police Municipale déployées dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan.

Dans ce cadre, il est proposé d'équiper les sites suivants :

1. Etablissements scolaires

- Ecole élémentaire « Guynemer »

Place – voie(s) concerné(es) : Place Guynemer / Rue Raybaud / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 2

- Ecole élémentaire et section enfantine « Paul Arène »

Place – voie(s) concerné(es) : Avenue Paul Arène/ Avenue du 11 novembre / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 2

32-1 - VIDEOPROTECTION - EXTENSION DU DISPOSITIF AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNE - DEMANDES D'AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS ET DE SUBVENTIONS

Commission(s) :

- Ecole maternelle et élémentaire de Juan les Pins – 2 avenue de l'Estérel & 6 avenue du Docteur Hochet

Place – voie(s) concerné(es) : Rue Marcel Paul / Avenue du Docteur Hochet / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 3

- Ecoles maternelle et élémentaire et jardins d'enfants « St Maymes » – 732 chemin des Eucalyptus

Place – voie(s) concerné(es) : Parking et voie d'accès au Centre des Colonnes / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 3

- Ecoles maternelle et élémentaire « Jacques Prévert » (haut et bas) – 231 rue Desnos

Place – voie(s) concerné(es) : Rue Desnos / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 4

- Ecoles maternelle et élémentaire « Jean Moulin » – 1010 chemin des Combes

Place – voie(s) concerné(es) : chemin des Combes / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 1

- Ecoles maternelle et élémentaire « Jacques Boissier » et Conservatoire de Musique – 231 chemin des basses Bréguières

Place – voie(s) concerné(es) : Chemin des quatre chemins / Chemin des basses Bréguières / Parkings / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 5

- Ecoles maternelle et élémentaire de la Fontonne - 231 chemin des basses Bréguières

Place – voie(s) concerné(es) : CD 6007 / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 1

- Ecoles maternelle et élémentaire du Ponteil – 8 avenue Henri Doniol

Place – voie(s) concerné(es) : Avenue Henri Doniol / Avenue du Général Baron Vial / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 4

- Ecole élémentaire et section enfantine du Cap d'Antibes – 207 chemin de la Garoupe

Place – voie(s) concerné(es) : chemin de la Garoupe et Boulevard Francis Meilland / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 2

- Ecoles maternelle et élémentaire du Pont Dulys – chemin des Liserons

Place – voie(s) concerné(es) : chemin des Liserons / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 2

32-1 - VIDEOPROTECTION - EXTENSION DU DISPOSITIF AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNE - DEMANDES D'AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS ET DE SUBVENTIONS

Commission(s) :

- Ecoles maternelle et élémentaire « Laval 1 et 2 » – 28 avenue du parc Laval

Place – voie(s) concerné(es) : Parking / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 3

- Ecoles maternelle et élémentaire de la Tournière – 1157 chemin de Rabiac Estagnol

Place – voie(s) concerné(es) : Parking / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 2

- Ecoles maternelle et élémentaire et Multi accueil « Roger Cardi » – 580 route de St Jean

Place – voie(s) concerné(es) : Route de St Jean / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 5

- Ecoles maternelle et élémentaire « Super Antibes » - 49 avenue des Bleuets

Place – voie(s) concerné(es) : Parking et allée de desserte / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 1

- Ecoles maternelle et élémentaire Saint Claude – Chemin de St Claude

Place – voie(s) concerné(es) : Chemin de St Claude / Parking / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositions de vidéoprotection : 1

2. Etablissements d'Accueil des jeunes Enfants / 0 – 3 ans

- Multi accueil des Châtaigniers – chemin de Fournel Badine

Place – voie(s) concerné(es) : chemin de Fournel Badine / route de St Jean / Parking / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositions de vidéoprotection : 1

- Multi accueil Laval – Vieux chemin de Saint Jean

Place – voie(s) concerné(es) : Vieux chemin de Saint Jean / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 1

- Multi accueil des Colonnes – chemin des Eucalyptus

Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 2

- Multi accueil « Terrasses et Petites Terrasses » – Traverse Fontmerle

Place – voie(s) concerné(es) : Traverse Fontmerle / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 2

- Multi accueil « Pomme de pins » - Boulevard Apollinaire

Place – voie(s) concerné(es) : Boulevard Apollinaire / Abords et entrée(s) de l'établissement
Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 1

32-1 - VIDEOPROTECTION - EXTENSION DU DISPOSITIF AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNE - DEMANDES D'AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS ET DE SUBVENTIONS

Commission(s) :

- Jardin d'enfants « Saint Antoine » » – Rue Saint Antoine

Place – voie(s) concerné(es) : Rue Saint Antoine / Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositions de vidéoprotection : 2

- Multi accueil « Fontonne » – Angle RN7 – Rue Mermoz

Abords et entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 1

- Multi accueil « Pins d'épices » - Bâtiment 1 – Résidence « les Pins » - Les Semboules

Place – voie(s) concerné(es) : Abords et Entrée(s) de l'établissement

Nombre de dispositifs de vidéoprotection : 2

Ces dispositifs, au nombre de 53 sur un parc total qui sera porté à 141 équipements, permettront d'améliorer, comme cela a déjà été constaté sur d'autres secteurs de la commune, la capacité d'anticipation et d'adaptation des services de sécurité.

Ces propositions ont été évoquées en réunion de coordination Police Nationale et Police Municipale, puis étudiées et priorisées, sur site, en concertation avec Mme le Commissaire ZETTOR ou son représentant et l'ensemble des Directions et Services municipaux concernés.

Un dossier de demande d'autorisation est en cours de finalisation technique et sera adressé à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes afin de permettre l'installation, le déploiement et la mise en service de ces dispositifs, dans le respect des textes en vigueur.

Le coût global prévisionnel des travaux, qui seront réalisés en 2017 et 2018, a été estimé à environ 474 583 euros HT soit 569 500 euros TTC et fera l'objet d'une demande de participation financière d'aide à l'équipement, auprès de toutes les collectivités susceptibles d'apporter leur concours à la réalisation de ce programme :

- l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- le Département des Alpes-Maritimes,
- la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

En dernier lieu, dans le cadre de la gestion des autorisations précédemment délivrées à notre commune, il est nécessaire de solliciter le renouvellement de l'autorisation préfectorale d'exploitation n° 2012-0560 délivrée le 5 novembre 2012 pour une durée de 5 ans.

L'exploitation de ces équipements sera réalisée dans les mêmes conditions que celles précédemment définies.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

32-1 - VIDEOPROTECTION - EXTENSION DU DISPOSITIF AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNE - DEMANDES D'AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS ET DE SUBVENTIONS

Commission(s) :

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 46 voix POUR sur 49 (1 CONTRE : Mme DUMAS – 2 ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter et à déposer auprès des services de la Préfecture et des administrations concernées par ce projet, la demande d'autorisation correspondant pour l'installation des équipements de vidéoprotection sur les sites cités ci-dessus mentionnés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter et à déposer auprès des services de la Préfecture toute demande de renouvellement d'autorisation permettant de poursuivre l'exploitation des équipements autorisés par arrêté préfectoral n°2012-0560 délivrée le 5 novembre 2012 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière maximale du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la réalisation de ce projet d'extension ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière maximale de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour la réalisation de ce projet d'extension ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière maximale du Département des Alpes-Maritimes pour la réalisation de ce projet d'extension ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière maximale de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour la réalisation de ce projet d'extension
- **PROCEDE** à l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet d'extension.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.32-1 - VIDEOPROTECTION - EXTENSION DU DISPOSITIF AUX ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES ET MULTI ACCUEIL DE LA COMMUNE - DEMANDES D'AUTORISATIONS
D'INSTALLATIONS ET DE SUBVENTIONS -

Date de transmission de l'acte : 30/12/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 30/12/2016

Numéro de l'acte : DCM3120-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20161222-DCM3120-16-DE

Date de décision : 22/12/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions